



# **COMITÉ SYNDICAL**

## **PETR PAYS DE PLOËRMEL – CŒUR DE BRETAGNE**

**Mercredi 02 AVRIL 2025 à 19h00**

**Taupont – espace de Lénivel**

### **COMPTE RENDU**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à 19h00, le Comité syndical dûment convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à TAUPONT, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

**Étaient présents :**

De l'Oust à Brocéliande : Mesdames STRICOT Gaëlle, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, Messieurs HURTEBIZE Didier, LELEVRE Pierrick, DE CHABANNES Alain, GUYOT Tony

Ploërmel Communauté : Mesdames AMIOT Marie-Noëlle, LE DEVEHAT Maryannick, Messieurs COIGNARD Ronan, Jean-Charles SENTIER.

**Étaient absents ou excusés :**

De l'Oust à Brocéliande : Mesdames HERRY Marie-Hélène, CHEDALEUX Sylvie, GUILLERME Gwen

Ploërmel Communauté : Madame RENAUDIE Hania, ayant donné pouvoir à Mme AMIOT Marie-Noëlle, Madame PRUNET Florence, Messieurs JARNO Pierre-Jean, CHASLES Yves, ARGENTIN Kévin, GORTAIS Michel

**Personnes Publiques Associées :** Monsieur BESSONNEAU Michel

**Secrétaire de séance :** Ronan COIGNARD

**Validation du Compte-rendu du Comité**  
**Syndical – séance du 5 février 2025–**

**ANNEXE 1**

le compte rendu est validé à l'unanimité

# **FINANCES**

## **1. OBJET : Acceptation de fonds**

Lors de l'assemblée générale du 24/09/2018, le Pays Touristique de l'Oust Brocéliande avait décidé d'affecter des fonds pour des études ou des actions en lien avec le développement touristique du territoire.

Par courrier du 31 janvier, confirmé par courrier du 23 mars dernier, son Président, M. Philippe PLANTARD, a informé les différents EPCI adhérents que 66 000€ seraient attribués, en accord avec les différents organismes concernés, au projet de Maison Numérique du Patrimoine porté par le PETR.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, VALIDE :**

- L'ACCEPTATION de la somme de 66 000€ à verser sur le budget 72 000 du PETR,
- L'AFFECTATION exclusive de cette somme au projet Maison Numérique du Patrimoine,
- L'AUTORISATION donnée à la Présidente de signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **2. OBJET : FINANCES – demande de subvention-Amicale du personnel**

La Présidente informe que l'amicale du personnel de L'Oust à Brocéliande Communauté a proposé aux agents du PETR de s'associer à l'amicale afin de bénéficier des différentes actions collectives et conviviales organisées par cette dernière, 5 agents du PETR ont adhéré.

Le bureau de l'amicale sollicite l'attribution d'une subvention d'un montant de 45 € par adhérents pour l'année 2025, soit un montant de 225 €.

Cette subvention permet aux adhérents de bénéficier d'action de cohésion et favoriser le lien entre les agents.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, VALIDE :**

- L'attribution d'une subvention à l'amicale du personnel pour le montant de 225 € pour l'année 2025,
- L'Autorisation de la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

### **3. OBJET : FINANCES – participations 2025 CLS Est Morbihan – Convention de financement de l’élaboration et la mise en œuvre du Contrat Local de Santé 2023 – 2027- Annule et remplace la délibération n° CS\_05.02.2025\_03**

Dans le cadre de la convention de financement de l’élaboration et de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé 2023-2027, le PETR Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne avance intégralement les dépenses relatives à l’ingénierie et au coût de fonctionnement du service, ainsi que pour les actions. Les frais de fonctionnement de service sont revus selon le pourcentage de population sur chaque territoire.

Pour calculer le reste à charge des CC non-membres du PETR et des trois communes de Loire-Atlantique, la dotation de l’ARS est déduite du montant cumulé du coût de l’ingénierie ainsi qu’une subvention de la Région attribuée dans le cadre d’un appel à projet Starr Terr;

Les participations des Communautés de communes Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté et des 3 communes sont calculées sur la base du poids démographique (population INSEE) de chacun au regard du nombre total d’habitants sur ce territoire :

2025	% pop	Ingé et fonct	Actions	Totaux
QC	40.82	9 108	1 672	10 780
ASB	48.21	10 757	1 975	12 732
CAMOEL	1.88	419	78	497
FEREL	5.71	1 274	234	1 508
PENESTIN	3.38	754	139	893
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>22 312</b>	<b>4 096</b>	<b>26 410</b>

**Après en avoir délibéré à l’unanimité, le Comité syndical du Pôle d’Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, VALIDE :**

- LES MONTANTS des participations 2025 selon le tableau ci-dessus :
- L’AUTORISATION la Présidente à demander auprès des intercommunalités et des 3 communes le versement de ces participations.

# **RESSOURCES HUMAINES**

## **3. OBJET : RH – Attribution d'un Complément Indemnitaire exceptionnel**

Les règles d'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA) sont fixées par la délibération n°2017-36 du 20 décembre 2017.

Cette délibération prévoit que l'investissement d'un agent dans sa manière de servir et son engagement professionnel soit pris en considération dans l'attribution du complément indemnitaire annuel.

Pour l'année 2025, il vous est proposé d'accorder, de manière exceptionnelle, une part de CIA exceptionnel pour les agents du PETR relatif à leur travail rendu pour l'année 2024.

En effet, l'implication de chaque agent, au service du PETR, au vu des changements d'organisation avec notamment la réduction du temps de direction générale (passage de 1 ETP à 0.2 ETP) nécessitant une plus grande autonomie dans l'exécution des fonctions et au vu également des conditions de travail avec un déménagement du siège social et l'occupation provisoire pendant une année d'un bureau partagé par l'ensemble de l'équipe, a demandé une adaptation, de la part de chacun. Cette reconnaissance salariale permet donc de récompenser l'ensemble du personnel et justifie l'attribution d'une prime exceptionnelle.

Ne sont concernés que les agents en activité sur toute l'année 2024, sur poste à temps complet.

Ne sont pas concernés les agents à temps partiel sur l'année 2024.

Il vous est donc proposé d'accorder à ces agents un Complément Indemnitaire exceptionnel d'un montant maximal de 400 €.

Le Complément Indemnitaire exceptionnel ne sera pas attribué en cas de sanction disciplinaire dans l'année. Il sera versé avec les salaires d'avril 2025.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, VALIDE :**

- LA CRÉATION pour l'année 2025, d'un complément indemnitaire exceptionnel supplémentaire pour tous les agents conformément au corps de la présente délibération.
- L'AUTORISATION donnée à la Présidente de signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

# **INFORMATIONS ET QUESTIONS**

## **DIVERSES**

- bilan de l'action 2024 - « Forum Santé Vous Bien »

- Bilan des actions « Conseil De Développement »

### Dates à retenir :

- 23/04 de 16h30 à 17H45 Copil Filière Bois le 23 avril, à la salle des Fêtes de Ploërmel.
- 23/04 : 18h00-20h00 séminaire politique SCoT à la salle des fêtes de Ploërmel (ouvert à tous les maires du Pays)
- 21/05 : COPIL SCoT 17h00-19h00
- 21/05 – 19h – conférence des maires
- 23/05 10h Assemblée Plénière du Conseil Local de Santé Mentale du Pays de Ploërmel (ouvert à l'ensemble des élu.e.s) : lieu à définir
- 16/06 : COPIL LEADER à 18h30, salle à déterminer
- 23/06 à 14h Copil Contrat Local de Santé Est Morbihan (lieu à définir sur OBC)
- 25/06 : COPIL SCoT 17h00-19h00 (avant comité syndical)

### Comités syndicaux à venir :

- 25 juin : Guégon
- 17 septembre : Bohal
- 15 octobre : Mauron
- 3 décembre : Saint Congard